

CAHIER

DES ÉCOLES DE RUGBY



N°14
Juillet 2024



SOMMAIRE

LES EFFECTIFS EDR.....	4
LE CALENDRIER 2024-2025	5
RAPPELS REGLEMENTS	10
LA LABELLISATION	14
LE LIVRET DU JEUNE JOUEUR	15
LE BABY RUGBY	16
LES CHASUBLES	17
LES REPRESENTANTS DEPARTEMENTAUX	18
LA SEMAINE NATIONALE EDR.....	19
LES LIVRAISONS	20
LES RENDEZ VOUS	21
ANNEXES	22

CONTACTS POUR TOUTE QUESTION :

Marion KELLIN, Vice Présidente de la FFR en charge des EDR :

marion.kellin@ffr.fr

Pierre LEROY, Technicien en charge des EDR :

pierre.leroy@ffr.fr

Stéphane GUILLOT DEMONTOUX, arbitrage :

stephane.guillot-demontoux@ffr.fr

Florence ACHARD, responsable pratique rugby amateur :

florence.achard@ffr.fr

Toutes les informations sur les Ecoles de Rugby sont disponibles ICI :

EDITO



Chers éducateurs/trices et Dirigeant(e)s des Ecoles de rugby,
Chers référents départementaux et régionaux Ecoles de Rugby,

Voici le moment de clôturer cette saison 2023/2024 riche en émotions, avec cette belle coupe du monde de rugby en France !

17.45% d'augmentation des effectifs EDR par rapport à la saison précédente, pour atteindre 146 954 licenciés au 31/05/2024. BRAVO !!

Vous avez tous fourni les efforts nécessaires pour accueillir les nouveaux jeunes pratiquant(e)s dans vos Ecoles de rugby et nous vous en remercions sincèrement.

Nos remerciements s'adressent également au groupe ORANGE pour son investissement depuis 1998 auprès des écoles de rugby qui s'est clôturé par un magnifique Orange Rugby Challenge 2024 sur la catégorie « moins de 12 ans » dans l'enceinte du Centre National de Rugby à Marcoussis le 8 Juin dernier ! A nous maintenant de retravailler la copie avec de futurs partenaires....

A l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, il est aussi temps de lancer la saison 2024/2025.

Nous espérons que la fête sera belle et que les matchs de Sevens continueront de développer l'image et l'attractivité du rugby pour nos jeunes générations.

Vous êtes 1454 clubs inscrits à la semaine nationale des EDR qui se déroulera du 4 au 11 Septembre 2024 : Merci à tous pour cet investissement en faveur de notre discipline !

Cette nouvelle saison 2024/2025 sera marquée par le renforcement de la pratique féminine dans nos EDR avec la création d'un challenge M15 Féminin « Rugby pour elles » impulsé au niveau national et piloté territorialement, s'appuyant sur les Ligues régionales et Comités Départementaux, tant nous sommes convaincus que la proposition d'une pratique exclusivement féminine pourra attirer de nouvelles jeunes filles qui n'osent pas franchir le cap en mixité.

Pour le reste, pas de changement significatif, mais nous portons une attention particulière à la bonne organisation des plateaux EDR dont 3 dispositifs nous paraissent importants à faire perdurer et développer : le port des chasubles pour identifier les personnes ayant accès au terrain, le rôle des représentants départementaux EDR désignés par les Comités Départementaux et nous portons une attention particulière sur la mise en route de la feuille de match dématérialisée des EDR.

Le récent « plan de lutte contre les violences et les incivilités » sur les bords de terrain sera un atout supplémentaire dans cette démarche de sécurisation de nos pratiquants.

Nous avons également prévu 4 rendez-vous dans la saison avec les Ligues régionales pour renforcer les interactions avec les acteurs de terrain.

Bonne lecture à tous !

Marion KELLIN

VICE PRESIDENTE DE LA FFR EN CHARGE DU POLE EDR ET JEUNES

LES EFFECTIFS 2023-2024

M6			
	F	M	Total
2023-2024	3 215	24 578	27 793
2022-2023	2 494	19 354	21 848
2021-2022	2 322	17 711	20 033
2020-2021	1 379	11 857	13 236
2019-2020	576	7 748	8 324
M10			
	F	M	Total
2023-2024	2 571	27 905	30 476
2022-2023	2 113	24 287	26 400
2021-2022	2 042	23 072	25 114
2020-2021	1 323	18 891	20 214
2019-2020	1 323	20 386	21 709
M14			
	F	M	Total
2023-2024	5 529	24 809	30 338
2022-2023	4 498	22 347	26 845
2021-2022	3 473	20 064	23 537
2020-2021	2 766	19 388	22 154
2019-2020	3 325	20 152	23 477

M8			
	F	M	Total
2023-2024	2 250	25 231	27 431
2022-2023	1 866	21 579	23 445
2021-2022	2 025	21 055	23 080
2020-2021	1 368	16 472	17 840
2019-2020	1 034	17 085	18 119
M12			
	F	M	Total
2023-2024	2 777	28 089	30 866
2022-2023	2 229	24 354	26 583
2021-2022	1 977	23 192	25 169
2020-2021	1 327	20 179	21 506
2019-2020	1 391	21 813	23 204

Total EDR			
	F	M	Total
2023-2024	16 342	130 612	146 954
2022-2023	13 200	111 921	125 121
2021-2022	11 839	105 094	116 933
2020-2021	8 163	86 787	94 950
2019-2020	7 649	87 184	94 833



LE CALENDRIER 2024-2025

RETROUVEZ LE CALENDRIER EDR 2024-2025 : [ICI](#)

Le calendrier national doit être respecté par les ligues, les comités départementaux, les clubs. Les dates pour les tournois de clubs sont identifiées dans le calendrier. Attention à ne pas donner l'autorisation à un tournoi dans les 72h (avant ou après) une date FFR (plateaux, CF, SCF, challenge féminin...) cf règlements généraux.

A. Les principes généraux :

- **M14/M15F : Faire jouer en nom propre et en proximité** en adaptant les formes de jeu (7, X, XV) et ainsi limiter les rassemblements
- **Favoriser les sollicitations de septembre à juin qui respectent le rythme des enfants** (alternance : matchs, repos) et en évitant de les solliciter sur la période des vacances scolaires (notamment sur le CF).
- **Adapter les formes de jeu** sur les différents plateaux en fonction de ce qu'il est autorisé dans la saison et des effectifs en présence.
- **Pour toute rencontre (plateau, tournoi) hors entraînement les licences doivent obligatoirement être validées.**
- **M14/M15F : Préparer, accompagner et évaluer les dispositifs liés à la sécurité du joueur** tels que le « Passeport du Joueur de devant » et l'« Atelier de Sensibilisation aux Règles du Jeu » (Ancien Centre de Perfectionnement en Arbitrage). Ils sont à préparer sur les premiers mois de la saison et doivent faire l'objet d'un travail continu tout au long de la saison.
- A l'école de rugby les matchs secs ne sont pas autorisés, **les seuls formats autorisés sont les tournois avec minimum 3 équipes.**
- **Nous vous rappelons que les formats de tournois ne doivent comporter aucune phase finale de type ¼ de finale, demi-finale et finale.**

B. Les formes de jeu

Le tableau ci-dessous indique par catégorie d'âge, les effectifs et formes de pratiques autorisées au cours de la saison avec l'évolution du toucher 2 secondes, en passant par le jeu au contact pour aboutir au rugby éducatif. Pour les nouveaux arrivants en cours de saison, il est tout à fait possible d'utiliser les formes de pratiques, effectifs qui sont indiqués sur les mois qui précèdent.

Pour la saison 2024-2025, aucun changement par rapport à la saison précédente.

Formes de pratiques :

- **T+2** = toucher + 2 secondes : Effectif 5 x 5
- **J CO** = Jeu au contact : Effectif réduit 5 x 5 ou 7 x 7 (en fonction de la catégorie)
- **RE** = Rugby Educatif : Effectif complet 7x7 ou 10 x 10 ou 15 x 15

CAT	PRAT	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin
M6	ATELIERS RUGBY : jeux de coordination motrice, d'habiletés (lutttes, combat, courses, sauts, lancers) et jeux d'opposition (4x4 – 5x5)										
M8	5X5	T+2 5x5	T+2 5x5	T+2 5x5	T+2 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5
M10	5X5 7x7	T+2 J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7
M12	5X5 10x10	T+2 J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10
M14 M15F	7x7 10x10 15x15	T+2 J CO 7x7	J CO 7x7 A partir du 12/10 RE 10x10 15x15	RE 10x10 15x15	RE 10x10 15x15	RE 10x10 15x15	RE 10x10 15x15	RE 10x10 15x15	RE 10x10 15x15	RE 10x10 15x15	RE 10x10 15x15
SEVENS M14 et M15F : Toute la saison pour SCF et Outre-Mer / Avril-mai-juin pour CF											

C. Les plateaux départementaux M8, M10, M12

Les premiers plateaux départementaux pourront être organisés dès la fin septembre à partir du moment où les affiliés et les clubs sont à jour des formalités administratives.

Tout au long de la saison plusieurs dates de plateaux départementaux sont proposées elles sont prioritaires sur l'organisation des dates clubs.

Si aucun plateau n'est organisé, les organisations de tournois de clubs pourront être autorisées - selon les demandes d'autorisation de tournoi dûment remplies et en concertation avec la commission EDR départementale.

Cependant, les dates autour de toutes les vacances scolaires et des mois de mai et juin étant prioritairement laissées libre à l'organisation des tournois club, il leur est donc conseillé d'utiliser ces périodes.

Il convient donc pour les départements d'animer son territoire, de coordonner les plateaux, les tournois clubs afin d'optimiser la pratique.

D. Les ateliers M8, M10, M12

4 journées ateliers sont identifiées au cours de la saison EDR en mettant à disposition des clubs des contenus spécifiques.

E. Rugby pour Elles

Dans le cadre du plan d'Orientation Stratégique du rugby féminin pour la période 2023-2033 et afin de continuer à développer la pratique féminine, la FFR ajoute à son calendrier des journées identifiées « Rugby pour Elles », avec pour objectif de proposer plus de temps de pratique entre filles sur la saison.

Pour les catégories M8 M10 et M12 : des journées identifiées pour faire découvrir, faire pratiquer le rugby entre filles.

Pour les M15F une organisation du Challenge M15 Rugby pour Elles en 2 phases.

- **Phase 1** d'octobre à décembre (3 samedis et 3 mercredis) : découverte, initiation.
- **Phase 2** de janvier à juin : 6 dates pour organiser des rencontres sous forme de tournoi entre clubs, bassins, départements. Le cahier des charges du Challenge M15 Rugby pour Elles sera bientôt en ligne sur le site FFR.

F. L'Orange Rugby Challenge

Nous vous informons que le partenariat entre la FFR et ORANGE touche à sa fin après plus de 2 décennies de collaboration notamment sur l'ORC. Le groupe Orange réoriente ses partenariats vers d'autres secteurs que celui du sport. Les équipes territoriales et fédérales en charge des EDR sont d'ores et déjà au travail pour proposer un nouveau programme à destination de nos licenciés EDR à partir de la saison 2025/2026.

Convaincu de l'intérêt pédagogique de ce type de challenge ciblé sur les U12, nous mettons tout en œuvre pour continuer d'offrir la possibilité à ces jeunes de vivre des expériences inoubliables telles que jouer au centre national de rugby à Marcoussis et assister à des rencontres de haut niveau (Top 14) !

Nous reviendrons vers vous dans le courant de la saison, pour démarrer une nouvelle aventure sur la saison 2025/2026.



G. Les challenges fédéraux M14 (à XV ou à X)

Sur la période qui couvre fin septembre à début octobre, **3 dates de JCO à 7x7 peuvent être programmées**, le département pourra en proposer une ou plusieurs aux clubs.

Pour permettre que chaque club puisse évoluer selon ses effectifs, la FFR souhaite que chaque ligue propose **2 pratiques pour le Challenge Fédéral : jeu à X ou jeu à XV.**

Il convient de prévoir la possibilité pour chaque club de **passer de l'une à l'autre des pratiques au cours de la saison.** L'objectif est de s'adapter aux effectifs fluctuants des clubs au cours de la saison et ainsi limiter les rassemblements. La ligue jouera un rôle de conseil pour l'engagement sur l'une et/ou l'autre des CF et l'éventuel passage de l'une à l'autre.

Le calendrier :

<u>La phase 1 : locale de brassage</u> <ul style="list-style-type: none">- 4 dates (les ligues doivent en utiliser 3 ou 4)- Pour tous les clubs sauf ceux engagés en SCF- Elle se joue par bassin, département, ligue, l'organisation est à la charge des CD ou ligues- Répartition des équipes par niveau (A, B, C,...) à X ou à XV	12/10/2024 09/11/2024 23/11/2024 07/12/2024
<u>La phase 2 : territoriale de qualification</u> <ul style="list-style-type: none">- 5 dates (les ligues doivent en utiliser 4 au minimum)- Organisation par la ligue, en liaison avec le référent du secteur.	06/01/2025 01/02/2025 15/02/2025 (zone A) 08/03/2025 (zones B et C) 15/03/2025 29/03/2025
<u>La phase 3 : de secteur</u> <ul style="list-style-type: none">- 3 dates- Organisation par les secteurs	05/04/2025 (zone A et C) 26/04/2025 (zone B) 24/05/2025 07/06/2025
<u>Les Journées de clôture</u> <ul style="list-style-type: none">- CF à XV 3 tournois de 12 équipes- CF à X 3 tournois de 8 équipes	21 et 22/06/2025

Voici les ligues qui accueilleront les journées de clôture du Challenge Fédéral 2025 :

<u>Jeu à X :</u> <ul style="list-style-type: none">- Nouvelle Aquitaine- Auvergne Rhône Alpes- Grand Est	<u>Jeu à XV :</u> <ul style="list-style-type: none">- Occitanie- Ile de France- Hauts de France
---	--

H. Le Super Challenge de France à 7 et à XV

Le Super Challenge de France (SCF) est co organisé par l'APARE et la FFR.

<u>Rugby à 7 :</u> <ul style="list-style-type: none">- 2 dates- 1 finale	21/09/2024 05/10/2024 28 et 29/06/2025
<u>Phase 1 :</u> <ul style="list-style-type: none">- 4 dates- X plateaux de 3 clubs- 33 à 36 clubs	02/11/2024 16/11/2024 30/11/2024 14/12/2024

<p><u>Phase 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 dates - X plateaux de 3 clubs - Descente de certaines équipes de SCF en CF - 48 à 52 équipes 	<p>25/01/2025 08/02/2025 15/03/2025 (date de doublon CF doubles licences interdites)</p>
<p><u>Phase 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 dates - 3 tournois de 12 clubs - Descente de certaines équipes de SCF en CF 	<p>12 et 13/04/2025 03 et 04/05/2025 17 et 18/05/2025 31/05 et 01/06/2025</p>
<p><u>Journées finales à XV :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 tournois (Niveau A et B) de 12 clubs 	<p>14 et 15/06/2025</p>

Les candidatures pour intégrer le Super Challenge de France :

Candidatures pour intégrer la phase 1 :

- 24 équipes de la finale 2024 (hors équipe de ligue/CD) + 9 à 12 équipes (uniquement club ou rassemblement) sur candidature.
- Les critères pris en compte lors de la candidature seront : les résultats des saisons précédentes, l'engagement en nom propre ou en rassemblement, et sous réserve de la validation du référent M14 et du DTL.
- Ces 36 équipes seront engagées sur les 2 premières dates de la phase 1 (2 novembre 2024 et 16 novembre 2024)
- Pour les associations supports des clubs Top 14 ou Pro D2 les rassemblements sont interdits.

Document candidature phase 1 SCF à retrouver [ICI](#) et à renvoyer à la FFR avant le 15 octobre 2024.

Candidature pour la phase 2

- 48 à 52 équipes :
- Des équipes (clubs, départements, ligues) pourront candidater à la phase 2 en participant aux 2 dernières dates de la phase 1 pour être évaluées.
- Les équipes qui ne participent pas aux premières dates de la phase 1 du SCF et qui souhaitent candidater pour la phase 2 du SCF devront participer aux dates du 30 novembre 2024 et 14 décembre 2024. Compte tenu des places limitées, les ligues devront au préalable avoir organisé des évaluations des clubs sur les premières dates du Challenge Fédéral. La candidature doit être validée par le référent M14 et le DTL.
- **Document candidature phase 2 SCF à retrouver [ICI](#) et à renvoyer à la FFR avant le 25 novembre 2024**

Candidature pour intégrer la phase 3 :

- En fonction des places disponibles, des équipes de développement (ligue, CD) ou de club (rassemblements autorisés) pourront candidater pour intégrer la phase 3 et participer à 1 ou 2 dates.
- La candidature doit être validée par le référent M14 et le DTL.
- **Document candidature phase 2 SCF à retrouver [ICI](#) et à renvoyer à la FFR avant le 13 février 2025**

RAPPELS REGLEMENTS

A. Les demandes d'autorisations de tournois :

- Pour organiser un tournoi, un club, CD doit remplir le **dossier d'autorisation de tournoi**. Ce dossier doit être transmis et validé par la Ligue Régional pour un tournoi avec des équipes affiliées à la FFR. Dès lors qu'il y a au moins une équipe étrangère, le dossier doit ensuite être transmis à la FFR pour validation.
- Les pièces à joindre si le tournoi accueille des équipes étrangères :
 - La présente demande d'autorisation dûment complétée
 - La liste précisant les noms, prénoms et dates de naissance des joueurs et dirigeants étrangers participant à la manifestation
 - L'autorisation des fédérations étrangères (ce document peut être transmis au plus tard la veille de la manifestation)

Cette demande doit être adressée au minimum 15 jours en amont de la manifestation, à la ligue régionale pour avis favorable avant validation par la FFR.

- A l'école de rugby les matchs secs ne sont pas autorisés, les seuls formats autorisés sont les tournois avec minimum 3 équipes. Les formats de tournois ne doivent comporter aucune phase finale de type ¼ de finale, demi-finale et finale.
- Lors de la validation d'un tournoi, nous appelons à la vigilance de la ligue régionale afin de s'assurer du respect du calendrier national des Ecoles de Rugby. Par exemple, l'organisation d'un tournoi sur une date de challenge au calendrier national peut avoir un impact sur l'organisation des challenges, événements d'une autre ligue.

LE DOCUMENT D'AUTORISATION DE TOURNOI EST A TELECHARGER : [ICI](#)

B. Les formes de jeu :

Le rugby à XV reste la pratique « dominante » et soutenue par la majorité des clubs pour s'engager dans la compétition. Cependant une minorité de clubs ont les effectifs pour s'engager en nom propre dans la pratique du rugby à XV. Afin de répondre à la réalité du terrain et proposer une pratique mieux adaptée aux effectifs des clubs, la **FFR souhaite encourager la pratique du rugby à X** déjà existante et qui est idéale pour la formation du jeune joueur et le passage vers le jeu à XV.

La pratique du rugby à X :

- Permet de **redynamiser les effectifs**, et proposer une voie d'accès vers la pratique du X pour les clubs en développement.
- Présente davantage de **transversalités** entre le rugby éducatif et la pratique du XV.
- Peut-être une **passerelle** pour permettre aux clubs en cours de saison de passer d'une pratique à l'autre.
- Présente des **garanties supérieures sur les aspects techniques, tactiques et physiques**.
- **Augmente le nombre de sollicitations** pour les joueurs.

L'objectif est désormais que les ligues proposent deux formes de pratique :

- **La pratique du X** : niveau A et niveau , etc...
- **La pratique du XV** : niveau A et niveau , etc ...
- Une passerelle entre les 2 pratiques en cours de saison (si les effectifs le permettent)

C. Les doubles licences :

Le nombre et la période des doubles licences seront désormais encadrés pour le rugby éducatif : Par saison :

- **10 doubles licences montantes** sur l'ensemble de l'EDR (des M6 aux M14) – modification 2023-2024 : les joueuses de la catégorie M15F ne sont pas prises en compte dans le calcul.
-
- **10 doubles licences descendantes** sur l'ensemble de l'EDR (des M6 aux M14) - modification 2023-2024 : les joueuses de la catégorie M15F ne sont pas prises en compte dans le calcul.
- Date limite de demande des doubles licences est fixée au **31 janvier de la saison en cours**

D. Les rassemblements :

Article 218 : Pour les Ecoles de rugby, la composition d'un rassemblement ne peut pas être modifiée après **le 31 décembre de la saison en cours.**

Le rassemblement est l'opération qui permet à deux associations au moins, affiliées à la FFR, de mutualiser leurs effectifs et leurs moyens dans une classe d'âge donnée pour :

- Promouvoir, améliorer, développer et faciliter la pratique du rugby sur un territoire donné dans les catégories de jeunes et dans certaines compétitions féminines ;
- Développer la notion de solidarité entre associations ;
- Permettre la création de nouvelles équipes de jeunes et de féminines ainsi que leur participation aux diverses compétitions proposées ;
- Favoriser pour chaque équipe concernée, une composition la plus homogène possible.

La constitution d'un rassemblement doit s'appuyer sur trois éléments fondamentaux :

- Le bassin de vie (Communauté de communes, Communauté d'agglomération, Pays, environnement économique, scolaire,...) ;
- La mutualisation des moyens ;
- La solidarité.

Les préconisations fédérales pour limiter les rassemblements à l'Ecole de Rugby :

- **Privilégier la proximité pour les enfants**, l'objectif est de faire jouer les enfants et conserver une dynamique de club.
- **Favoriser l'engagement des clubs en nom propre** pour pratiquer le XV ou le X pour les M14 et M15F
- La raison principale pour faire un rassemblement **ne doit pas être « le niveau »**, les cas exceptionnels sont à valider par le département et l'équipe technique de ligue (C L, D L).
- **La pratique du rugby à X est à encourager**. Les clubs ayant peu d'effectif peuvent ainsi s'engager dans la pratique à X pour les M14 et M15F
- Si le club peut s'engager en propre il s'engage à X avec ses joueurs et **peut se mettre au service des clubs voisins en rassemblement**
- Il n'y a pas forcément de « lien » entre le rassemblement du club pour les M1 et celui pour la catégorie EDR et inversement.
- **Les rassemblements pour les catégories M6, M8, M10, M12 ne sont pas conseillés**

Les motivations du rassemblement :

- **Permettre à un club n'ayant pas les effectifs requis de continuer à exister en se rapprochant d'un club voisin pour compléter son collectif.**

L'engagement dans la compétition doit se faire en fonction des effectifs du club en privilégiant les effectifs en nom propre :

Nous préconisons un engagement par pratique en fonction des effectifs suivants :

- Si le club a minimum 23 joueurs nous conseillons un engagement à XV en nom propre
- Si le club a minimum 15 joueurs nous conseillons un engagement à X en nom propre
- Si le club a 14 joueurs ou moins en nom propre, le rassemblement peut être une solution
- Si le club a suffisamment de joueurs en nom propre : il peut se mettre en rassemblement pour se mettre au service du ou des clubs du rassemblement. Cependant il devra en priorité engager une équipe en nom propre à X ou à XV (selon la préconisation ci-dessus) et avec l'effectif restant aider les clubs voisins à engager une équipe si les effectifs le permettent (en privilégiant une équipe à X).

La procédure pour les rassemblements EDR :

Les rassemblements Ecoles de Rugby sont soumis à l'avis du Comité Départemental, du Directeur Technique de Ligue et à l'homologation de l'organisme régional ou des organismes régionaux dont dépendent les associations concernées.

L'homologation du rassemblement est subordonnée à la présentation, via Oval-e et avant la première rencontre en compétition de la saison en cours, des documents suivants :

- Formulaire de rassemblement
- Convention type (téléchargeable sur Oval-e) complétée et signée comportant notamment la désignation de l'association bénéficiaire/support ;
- Organigramme de la structure administrative et sportive (association bénéficiaire/support et son

- correspondant, éducateurs et entraîneurs, par classe d'âge et par équipe) ;
- Projet sportif et pédagogique

LE DOCUMENT DE DEMANDE DE RASSEMBLEMENT EDR EST A TELECHARGER : [ICI](#)

LA LABELLISATION

Le Comité Directeur de la FFR a validé le 4 juillet 2024 les dossiers de demandes de labellisation, ré évaluation, rétrogradation et suppression

282 dossiers complets et éligibles de **demande de label** ont été réceptionnés

18 dossiers complets et éligibles de **demande de ré évaluation de label** au bout des 2 ans ont été réceptionnés

2 clubs ont été **rétrogradés** de niveau de label par la Ligue et/ou la commission EDR

3 labels ont été **supprimés** par la Ligue et/ou la commission EDR

	Nbr dossiers			Nbr dossiers		Nbr dossiers		Nbr dossiers
	LABELLISATION			REEVALUATION		RETROGRADATION		SUPPRESSION
	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	2 étoiles	3 étoiles	1 étoile	2 étoiles	
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	18	11	6	2				1
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	5	2		2			1	
BRETAGNE	10	2						
CENTRE - VAL DE LOIRE	5	3						
CORSE	1	1						
GRAND EST	5	2						
GUADELOUPE	2							
HAUTS DE FRANCE	3	3		1	1			
ILE-DE-FRANCE	7	7		1		1		
MARTINIQUE	1			1				
NORMANDIE	8	5	1					2
NOUVELLE-AQUITAINE	38	32	7	4	1			
OCCITANIE	27	25	9	3	1			
PAYS DE LA LOIRE	9	5	1					
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	7	9		1				
REUNION	1	1	1					
NOUVELLE-CALEDONIE	2							
Total	149	108	25	15	3	1	1	3
Total général	282			18		2		3

3 modifications de critères ont été apportées à la grille de labellisation 2024-2025 :

- **1.3.8** modifications de l'intitulé : « Espace de repli pour assurer les activités EDR toute l'année »
- **2.4.1** suppression de l'Orange Rugby Challenge et du critère : « Participation à l'Orange Rugby Challenge pour les M12
- **2.5.5** : modification des attendus pour la 3^{ème} étoile « Passage du passeport d'arbitrage pour les M12 » : « Mini 2 équipes de 2 joueurs »

DOCUMENTS LABELLISATION EDR 2024-2025, LISTE DES EDR LABELLISEES A TELECHARGER : [ICI](#)

LE LIVRET DU JEUNE JOUEUR

Un réassort de livrets du jeune joueur sera effectué en septembre- octobre 2024 dans les Comités Départementaux afin d'être distribués aux nouveaux licenciés EDR des catégories concernées par le dispositif (des M6 aux M12). Il s'agira bien d'un réassort, et chaque licencié doit conserver d'une année sur l'autre son livret.



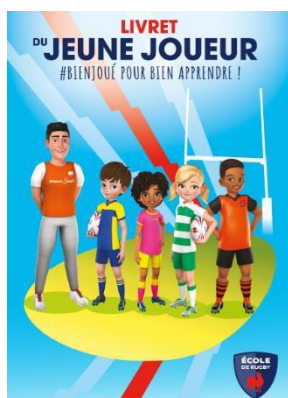
A. Les outils du dispositif du Livret du Jeune Joueur

1. **Le livret du jeune joueur** : un livret imprimé de 20 pages à destination du jeune joueur pour le suivi de son cursus rugbyistique des M6 aux M12. Il complétera au fur et à mesure des années, avec son éducateur les pages correspondantes.
2. **Le livret de l'éducateur** : un document PDF par catégorie pour accompagner l'éducateur dans la réalisation des tests, thématique par thématique, des situations seront proposées permettant à l'éducateur de pouvoir évaluer l'acquisition des différents critères.
3. **La grille d'évaluation** : un fichier Excel par joueur, à compléter par l'éducateur, qui vient cocher les critères, compétences acquises ou en cours d'acquisition et qui permet de savoir si le joueur a validé son année.

VOUS RETROUVerez LE LIVRET ET LES DIFFERENTS OUTILS DU DISPOSITIF SUR LE SITE INTERNET DE LA FFR : [ICI](https://boutique.ffr.fr/)

Les médailles

Nous vous rappelons que chaque club peut commander les médailles. Les commandes se feront désormais sur la boutique officielle / onglet club (un réassort de médaille est prévu chez notre fournisseur pour une disponibilité à partir de janvier 2025) <https://boutique.ffr.fr/>





LE BABY RUGBY

Pour vous accompagner dans la mise en place de l'activité la FFR met à votre disposition un **guide pédagogique** avec notamment des exemples d'exercices, de jeux à mettre en place.

LE GUIDE PEDAGOGIQUE BABY RUGBY EST DISPONIBLE [ICI](#)



Rappel concernant les plateaux pour les M6 pour la saison 2024-2025 :

Date de naissance	Après le 30/06/2020 et ayant 3 ans révolus	Entre le 01/01/2019 et le 30/06/2020
Participation à des plateaux M6 « Premiers pas à l'EDR »	INTERDITE	AUTORISEE <i>Dans la limite de 1 par trimestre</i>

Pour les enfants de 3 ans révolus et nés après le 30/06/2020, (pour la saison 2024-2025) les **plateaux / tournois sont interdits**, il n'y a pas de rencontre avec d'autres Ecoles de Rugby.

Cependant il est possible d'organiser une séance Baby Rugby sous forme d'une sortie dans un parc par exemple.

Pour les enfants nés entre le 01/01/2019 et le 30/06/2020 (pour la saison 2024-2025), les **plateaux « M6 –Premiers pas à l'école de Rugby »** sont autorisés sous respect des conditions présentées ci-après.

La participation à des plateaux est encadrée par les principes suivants :

- Respect des conditions d'âge citées ci-dessus.
- Participation pour un club à 1 rencontre par trimestre maximum organisée par un comité départemental.
- Prévoir des ateliers spécifiques reprenant les situations Baby Rugby.
- Respect des règles et du temps de jeu pour la catégorie M6 (en annexe).

Déroulement des plateaux M6 :

- Mise en place d'ateliers.
- Oppositions sous forme de plateau par niveau et sans classement.
- Prêt de joueurs possible et recommandé pour pouvoir faire jouer tous les enfants (ou évolution de l'effectif ex : 5 contre 5 maximum).
- Les plateaux de M6 sont obligatoirement organisés sous la forme de poules (brassage et de niveaux).
- Toute organisation sous forme de phases finales (demi-finales et finales) est interdite.



LES CHASUBLES

Dans la continuité du programme « #BienJoué », en vue d'encadrer et sécuriser la pratique à l'école de rugby et ainsi lutter contre les incivilités et les violences sur et en dehors des terrains de rugby, la Fédération Française de Rugby renouvelle la distribution de chasubles pour les Ecoles de Rugby.

Pour la saison 2024-2025 deux types de chasubles seront envoyés dans les Comités Départementaux et à distribuer aux clubs qui disposent d'une école de rugby, la nouveauté est que nous avons tenu à les « féminiser ».

La chasuble « Educateur » de couleur orange : « Je suis un éducateur / une éducatrice responsable », qui s'adresse aux éducateurs des catégories EDR. Cette année c'est un réassort de 9 000 chasubles sur le territoire qui est effectué.



La chasuble « Organisateur » de couleur rouge « Je suis un organisateur / une organisatrice responsable », qui s'adresse au responsable de tournoi/plateau EDR. Cette année c'est un réassort de 7 000 chasubles distribuées sur tout le territoire.



RETROUVEZ LE PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES INCIVILITES: [ICI](#)



LES REPRESENTANTS DEPARTEMENTAUX

Le représentant départemental « Ecole de rugby » est le représentant officiel de la F.F.R. lors des tournois et plateaux « Ecole de rugby ».

Depuis 2019/2020 le statut de représentant départemental a été créé (voir article 422 des Règlements Généraux) afin que l'ensemble des tournois, plateaux Ecole de Rugby, soient encadrés par un « représentant départemental Ecole de Rugby ». Ce dernier, n'a pas vocation à remplacer le chef de tournoi / plateau, ni l'organisateur, mais il sera une aide pour le club qui accueille. Il devra veiller au bon respect des conditions d'organisation et au respect des règles à l'Ecole de Rugby afin que nos jeunes puissent jouer en sécurité et dans de bonnes conditions.

Comment est-il recruté : Tout candidat à la qualité de représentant départemental « Ecole de rugby » doit faire acte de candidature auprès de la Ligue régionale dont il dépend. La qualité est accordée par l'organisme régional pour une saison sportive, renouvelable dans les mêmes conditions.

Par qui est-il désigné : Il est désigné pour chaque plateau ou tournoi par la Ligue régionale ou le Comité départemental.

Quel est son rôle : Le représentant départemental « Ecole de rugby » doit notamment s'assurer que la manifestation se déroule conformément à la réglementation en vigueur et signaler dans son rapport, tout incident survenu avant, pendant ou après la rencontre.

Quelles sont ses missions : Le représentant départemental s'assurera du respect et de la mise en application :

- Du cahier des charges de l'organisation d'un tournoi/plateau école de rugby (infrastructures, logistique, administratif, sportif, médical, etc...)
- Des règles du jeu à l'Ecole de Rugby (selon la catégorie d'âge)
- Des bons comportements des joueurs, dirigeants, éducateurs, arbitres sur le tournoi ou plateau
- Des bonnes conditions d'accueil et de sécurité des joueurs
- Du port de la chasuble #BienJoué par les éducateurs

Quels sont les outils à sa disposition :

- Un rapport à compléter pour s'assurer du respect des conditions d'accueil, des infrastructures, de la sécurité, de l'arbitrage...
- En cas d'infraction il rédigera un rapport complémentaire, qui devra être signé par lui-même et par les Présidents des associations concernées ou leurs délégués
- Ces documents seront à envoyer accompagnés des feuilles de participation au Comité Départemental (s'il s'agit d'un tournoi/plateau organisé par un Club ou un Comité Départemental) ou à la Ligue Régionale (s'il s'agit d'un tournoi/plateau organisé par la Ligue Régionale).

DOCUMENTS REFERENT DEPARTEMENTAL A TELECHARGER : [ICI](#)

LA SEMAINE NATIONALE DES EDR

1454 clubs sont inscrits à la Semaine Nationale des Ecoles de Rugby qui aura lieu du 4 au 11 septembre 2024.

Chaque club inscrit recevra un mail de confirmation avec une note d'accompagnement à l'organisation de la Semaine Nationale des Ecoles de rugby ainsi que les informations sur les conditions d'attribution et de livraison des kits de goodies.

Chacun des clubs inscrits recevra 1 kit d'objets promotionnels composé de :

- 1 courrier explicatif de l'opération
- 4 affiches personnalisables
- 80 cartons invitations personnalisables avec diplôme
- 80 cartes postales
- 50 stickers
- 30 porte clés
- 50 sets de crayons de couleur
- 50 jeux « l'aventure du ballon ovale »
- 5 jeux de memory



Les kits sont livrés à partir de la mi-juin 2024 dans les Comités Départementaux.

RETROUVEZ LA LISTE DES CLUBS INSCRITS ET LES SUPPORTS DE COMMUNICATION : [ICI](#)

LES LIVRAISONS

Sur certaines opérations identifiées, la FFR prend en charge l'attribution de dotations pour les clubs. Ces dotations sont produites et livrées directement par un prestataire aux structures identifiées selon un calendrier et des conditions définies ci-après.

Ceci est un calendrier prévisionnel, qui peut être amené à évoluer en fonction des problématiques liées aux transports. Dans tous les cas avant chaque livraison les ligues, comités départementaux et les membres de la commission EDR (référénts techniques et élus EDR des ligues, DTL) sont informés par mail (sur les adresses mails officielles FFR ligues, cd) de la période plus précise de livraison, et du détail des marchandises envoyées et de la répartition.

Période	Opération	Lieu de livraison	Destinataire	Informations Complémentaires
Courant juin 2024	Semaine Nationale EDR	Comités Départementaux	Les clubs inscrits à la Semaine Nationale des EDR	Nominatif selon la liste des EDR inscrites
Fin août Septembre Octobre	Kits de communication label EDR	Comités Départementaux	Pour les EDR labellisées au 1 ^{er} juillet 2024	Nominatif selon les clubs labellisés au 1 ^{er} juillet 2024
	Réassort du livret du jeune joueur	Comités Départementaux	Pour les clubs ayant des licenciés M6 à M12	A répartir aux clubs selon leur nombre de nouveaux licenciés EDR (M6 à M12)
	Réassort chasubles éducateurs « bien joué »	Comités Départementaux	Pour les éducateurs EDR des clubs <i>Une partie des CD sera livrée en juin 2024</i>	A répartir dans les clubs en fonction du nombre de nouveaux éducateurs
	Réassort chasubles organisateur « bien joué »	Comités Départementaux	Pour les organisateurs de tournois/plateaux EDR des clubs	A répartir dans les clubs
	Dotations ballons T3 et T4 Gilbert	Ligues Régionales	Pour les ligues, CD, clubs	A répartir par les ligues régionales
A déterminer	Kits pédagogique (matériel) label EDR	Pour les clubs labellisés, ré évalués au 1 ^{er} juillet 2024	Comités Départementaux	Nominatif selon la commande des clubs pour les EDR labellisées au 1 ^{er} juillet 2024



LES RENDEZ VOUS

La commission nationale école de rugby souhaite organiser une réunion par trimestre avec les référents EDR de ligues :

Voici les dates des réunions, les horaires et ordre du jour seront à confirmer.

Pour chaque ligue régionale seront invités : le référent élu en charge des EDR, le référent technicien en charge des EDR, le référent M14. Les réunions seront organisées en visio conférence.

- **Jeudi 3 octobre 2024 à 17h30** : actualités, labellisation, semaine nationale EDR, rugby pour elles, ateliers, baby rugby, pratique M14, mise à dispo des outils, ...
- **Jeudi 5 décembre 2024 à 17h30** : actualités, M14, ...
- **Jeudi 13 mars 2025 à 17h30** : actualités, M14, rugby pour elles, journées clôture challenges fédéraux, ...
- **Jeudi 22 mai 2025 à 17h30** : actualités, préparation de la saison prochaine, ...

ANNEXE

Les nouveaux assureurs pour le cycle 2024-2028

Courrier du 3 juillet 2024

Mesdames et Messieurs les président(e)s des clubs,

Mesdames et Messieurs les président(e)s des ligues régionales et comités départementaux et ultra-marins,

Le 16 mai dernier, la FFR annonçait son nouveau programme d'assurance pour le cycle 2024-2028.

Les 3 nouveaux assureurs qui accompagneront le rugby français sont donc :

- AXA, parmi les leaders mondiaux du secteur des assurances et de la gestion d'actifs, très impliqué dans l'assurance du sport et des fédérations sportives.
- HDI GLOBAL SE, leader mondial en assurance de risques d'entreprises, également présent dans le domaine du sport.
- MUTUAIDE, filiale de GROUPAMA, leader en assistance sur le sport en France et les grands événements sportifs.

Je souligne que le recours à trois assureurs ne change rien pour vous en pratique, puisque la gestion des sinistres sera entièrement assurée par MARSH, leader mondial du courtage, pour le compte de la FFR. MARSH sera votre interlocuteur unique pour assurer un service client optimisé et réactif, toujours plus dématérialisé.

Notre nouveau programme d'assurance offre des garanties identiques à celles du précédent contrat. Vous pouvez simplement le vérifier en consultant la notice d'assurance d'ores et déjà disponible sur le site internet de la FFR ou en cliquant sur le bouton ci-dessous :

[LA NOTICE D'ASSURANCE](#)

Cette notice, forcément très technique puisque encadrée par la loi, s'accompagne cette fois-ci d'un double guide pédagogique reprenant l'essentiel des informations dont vous pourriez avoir besoin, selon que vous agissez en tant que licencié ou pour le compte d'un club affilié. Ces guides sont aussi disponibles ci-dessous et sur le site internet de la FFR :

[GUIDE DES CLUBS](#)

[GUIDE DES LICENCIÉS](#)

Vous continuerez de bénéficier des mêmes conditions d'assurance, de très loin parmi les plus robustes du secteur sportif, et ce, sans appel de cotisations supplémentaires auprès des licenciés malgré un contexte d'inflation

généralisée touchant particulièrement le secteur sportif et alors que le précédent contrat avait été conclu il y a 4 ans. Il faut nous en réjouir, car beaucoup de fédérations subissent des hausses de l'ordre de 20%.

Désormais, je souhaite donc vous préciser quelques informations pratiques et améliorations importantes.

Premier point : le nouveau programme d'assurance profitera aux personnes physiques licenciées, jusqu'à 4 mois après l'expiration de leur licence : en clair, tous les licenciés 2023/2024 resteront donc couverts jusqu'au 31 octobre 2024 pour les activités sous l'égide de la FFR et autorisées par les règlements généraux, sans aucune autre formalité à accomplir. Il ne sera donc plus nécessaire d'initialiser une demande de renouvellement de la licence pour bénéficier de cette couverture jusqu'au 31 octobre.

Deuxième point : la FFR ne proposera plus de « pass-volontaire » à compter du 1^{er} juillet 2024, tout simplement car toute personne physique qui interviendra ponctuellement à l'occasion d'une manifestation ou d'un évènement couvert par le contrat, sur demande d'un club, bénéficiera, en qualité de préposé, de l'assurance responsabilité civile apportée à ce club par le programme fédéral, là encore sans aucune autre formalité à accomplir et sans aucun coût supplémentaire.

Troisième point : en parallèle, la FFR crée la licence volontaire. Cette licence sera destinée aux actuels détenteurs d'une licence dirigeant, mais qui n'exercent pas de mandat d'administration au sein de leurs clubs (ne sont pas élus au sein du bureau ou du conseil d'administration de l'association). Cette licence volontaire sera proposée au même prix que la licence dirigeant, et sera aussi sécurisante pour nos bénévoles impliqués puisqu'elle offrira aussi une couverture assistance et une protection individuelle accident, en plus d'une responsabilité civile. Elle constituera donc un plus pour tous les bénévoles qui participent activement à la vie de l'association tout au long de la saison.

Quatrième point : la participation aux activités organisées ou autorisées par la FFR nécessite la détention d'une licence. C'est le cas, notamment, de la participation à des compétitions officielles, y compris les tournois d'écoles de rugby.

Pour autant, les clubs auront toujours la possibilité de souscrire en ligne des extensions visant à couvrir les pratiquants non licenciés à l'occasion des manifestations qu'ils organisent.

EXTENSIONS PROPOSÉES AUX CLUBS

Le nouveau programme d'assurance comporte ainsi deux extensions qui répondent au besoin des clubs au quotidien et qui clarifient les situations passées :

- Une première extension, au prix de 60€ par groupe de 50 personnes et par mois, est réservée à la promotion et à l'initiation au rugby sous toutes ses formes. Elle couvrira :
 - Les activités non compétitives ayant pour but de **faire découvrir et promouvoir le rugby** auprès des majeurs et des mineurs (dont les journées de Rugby à 5 non compétitives par exemple) ;
 - Les activités non compétitives des écoles de rugby que les clubs peuvent organiser, c'est-à-dire jusqu'aux M14 garçons et M15 filles inclus, **hors compétitions officielles qui nécessitent bien sûr d'avoir une licence ;**

- Une seconde extension, au prix de 145 € par groupe de 50 personnes et par jour, est réservée à toute autre pratique du rugby à l'occasion d'entraînements ou de matchs occasionnels, hors compétitions officielles qui nécessitent bien sûr d'avoir une licence ;
- Très important à noter et c'est une évolution très positive pour relancer le rugby par la base et augmenter le nombre de licenciés : entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre qui suit, ces deux extensions sont automatiques pour toute association dûment affiliée à la FFR : en clair, les associations affiliées pourront donc désormais accueillir des personnes non encore licenciées sur cette période de rentrée, et leur garantir temporairement une couverture équivalente à celle des licenciés !

Cinquième point : la nouvelle plateforme en ligne de déclaration de sinistres est en cours d'achèvement et sera opérationnelle dans les semaines qui viennent de même que celle pour la souscription en ligne des garanties complémentaires facultatives (elles aussi inchangées par rapport au contrat antérieur) et des extensions ci-dessus.

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

pour les licenciés

Évidemment, toutes les activités proposées, qu'elles soient ouvertes ou non à des personnes non licenciées, devront toujours être adaptées au public visé, et respecter les règlements généraux et règles élémentaires de sécurité.

Avec ce nouveau programme prudent, robuste et centré sur la promotion et le développement de la pratique du rugby, nous nous tournons résolument vers l'avenir, sur un modèle modernisé que nous piloterons rigoureusement, toujours dans l'intérêt des assurés.

Au plaisir de vous recroiser très bientôt sur les terrains

Bien sportivement,

**Sylvain DEROEUX,
Secrétaire Général**